RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Charen	te-	Ma	riti	me

ROYAN COMMUNE de

ARRONDISSEMENT

HUCK IF ORT

CANTON

ROYAN

OBJET:

IMPOTS

de l'impachle "Le Clairière"

NOMBRE de Conseillers municipaux ayant pris part au vote :

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

28 Mars 1.50 194 Séance du....

L'an mil neuf cent Cin vante , le BE du mois do Mars , le Conseil Municipal de BUX X s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de ordinaire M. REGG. ANI Che Welre , en session extraordinaire d'après convocations faites le 14 MOTE 1 550 194 .

Etaient présents : MM. Bangaron, Voyacière, Rochet deroux, Chamboulan, clie dicoky, . . b. ugot Péraudese, Accept, din, dadenk, foutin Jacquet, pusour, Guillank, eurpet, Sistresu

morrosentes: . Countl per . Cuilland Absents : MM. it. Bujard pur b. Bouchet

Les Conscillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Preudeau , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a ...

L'impouble "La Clairière" appartient à la Ville depuis 8 ons. 1813 la matation n'a gen 185 faite et m. le fercapteur lavite la villa à pager l'isocsition de land que l'ex propriétaire n'a resure, de payer à juste titre d'alleurs.

Le Consult d'oide :

- un payer l'impôt réclamé à L. mahiet pour 1:48 solt 3.330 frs

- d'imputer la déjense au crécit correspondant du hudget 1550

- de regler de même l'es contributions des années suivantes u cas où la mutation tarderait à être applique.

	3.70	
- 1		
100	·	
	10.0	1 20
, f		
9100.20%.59%		
APPEN	1013	
La Rochelli in	<u> </u>	15,15
1 Portel	4	
70	4	19
4	783	
Es Iscellative G	988288	
W P.Q.		
		1000
/		
The state of the s		
	·	100 M
		. 34
** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** **		

-		- 56
		1.1
Fait et dél	ubéré à ROYAN	
les Jour, mois	s et an susdits.	
e vote a en lieu au Ont signé	au registre : MM. 100 100 bres présent	
n public établir à \		1.00
te la désignation de otc (Art. 51 de la loi ovril 1884).		100
Denomber 4.10		do
		and the same of th
	signé : MM.	A Tank
N'ont pas	signé : MM.	4.7
N'ont pas : stionner à la suite		4.7
N'ont pas :	1 - 10 t - 20	4.7